

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

9. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et le musicien Stéphane Villard concernant l'animation du repas des aînés 2025.

Le traditionnel repas des aînés sera organisé à l'espace Culturel du Crouzy le samedi 6 décembre prochain.

A ce titre et comme chaque année, un groupe de musicien interviendra durant ce moment de convivialité. L'artiste Stéphane Villard sera accompagné de 2 musiciens : Laurent Leyssenne et Vincent Cousin.

Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat permettant de fixer les conditions de réalisation de cette intervention. Le montant de la prestation s'élève à 769,59 € comprenant l'intervention des musiciens et les frais de déplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec Stéphane Villard concernant l'animation du repas des aînés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



